

Centre social Bulle de Vie  
5, Place de l'Église  
71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY  
03.85.36.70.50  
bulledevie@lachapelledeguinchay.fr

# Règlement de fonctionnement de la LUDOTHÈQUE



# Sommaire

---

<b>OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>ADHÉSION.....</b>	<b>3</b>
<b>TARIFS DES ADHÉSIONS LUDOTHÈQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>RÉSERVATION DES JEUX ET JOUETS.....</b>	<b>4</b>
<b>LOCATION DES JEUX ET JOUETS.....</b>	<b>4</b>
<b>VÉRIFICATION DES JEUX.....</b>	<b>5</b>
<b>HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.....</b>	<b>5</b>

## OBJET

La ludothèque est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres où les familles et les professionnels (assistantes maternelles, structures,...) peuvent emprunter des jeux et jouets. Les jeux proposés sont adaptés à tous les âges : des jeux d'éveil et d'exercice, des jeux symboliques, des jeux d'adresse, de société, des jeux de construction et d'assemblage. Des animations autour du jeu sont organisées tous les mois. L'équipe est toujours présente pour que le temps passé soit un temps de détente, de partage et de découverte. Elle aide au choix des jeux et des jouets, est disponible pour expliquer les règles de jeux si nécessaire.

La ludothèque s'adresse à tous les publics et est ouverte à tous. Les enfants âgés de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

## ADHÉSION

\*Le prêt de jeux et de jouets ne peut être effectif qu'après avoir souscrit une adhésion auprès du Centre social Bulle de vie.

\*L'adhésion est valable un an, de date à date.

\*Une carte d'adhérent avec un code barres sera remise lors de l'inscription. L'adhérent est prié de la présenter à chaque visite et de la conserver d'une année sur l'autre.

LUDOTHEQUE		
Catégorie	tarifs	modalités de fonctionnement
Chapellois	15€/an	3 jeux maximum tous les 15 jours
Extérieurs	20€/an	3 jeux maximum tous les 15 jours
Professionnels (structures et assistantes maternelles)	80€/an	5 jeux maximum sur une durée variable
pénalités de retard	1€/jour	
pénalités de retard au-delà de 1 semaine	5€/jour	
Caution adaptée en fonction de la taille et du coût du jeu, détaillée dans le règlement intérieur obligatoirement signé par l'emprunteur		

Modes de paiement acceptés : chèques, paiement TIPI

## RÉSERVATION DES JEUX ET JOUETS

Avant d'être mis à disposition, chaque jeu ou jouet doit d'abord être réservé en ligne sur le **site internet de la ludothèque de La Chapelle de Guinchay** : <https://ludotheque-bulledevie.fr/>

Les personnes ne disposant pas d'équipement informatique peuvent consulter le catalogue de jeux et jouets via les tablettes et ordinateurs mis à disposition au Cyber Espace du Centre social.

(Annexe d'explication des modalités de réservation à fournir après installation du logiciel)

**Pour des raisons d'organisation, les jeux et jouets doivent être réservés au minimum 48h avant la date d'emprunt souhaitée.**

## LOCATION DES JEUX ET JOUETS

\*Chaque jeu peut être emprunté pour une durée **de 15 jours maximum**.

\*Il est possible de louer **3 jeux maximum par prêt**.

\*En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir la ludothèque. Pour tous retards non signalés, une pénalité sera facturée à partir du premier jour de retard. En cas de non retour du jeu dans le délai d'une semaine d'emprunt, un courrier de rappel sera envoyé et l'emprunteur devra s'acquitter des pénalités financières indiquées dans le tableau des tarifs.

Au-delà de la 6ème semaine, une facture du/des jeu(x) emprunté(s) sera envoyée à l'emprunteur mentionnant en sus, les pénalités de retard. L'emprunteur ne pourra alors plus être considéré comme adhérent de la ludothèque et ne pourra donc plus emprunter de jeux.

\*Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ses jeux.

\*Un chèque de caution peut être demandé pour les jeux et jouets dont la valeur d'achat dépasse 50,00 €.

## VÉRIFICATION DES JEUX

- \*Une vérification est faite au départ par l'adhérent et au retour des jeux par le ludothécaire. Les piles sont fournies avec le jeu.
- \*Chaque jeu emprunté est en cohérence avec son inventaire.
- \*En cas de pièce manquante, une observation peut être rajoutée sur la fiche de prêt par le ludothécaire au moment de l'emprunt.
- \*Les jeux doivent être rendus propres, en bon état et dans leur boîte.
- \*Les jeux repartent systématiquement chez l'adhérent en cas de pièces manquantes.
- \*En cas de jeux cassés ou si l'adhérent ne retrouve pas les pièces, une solution est trouvée au cas par cas en fonction du jeu (facturation ou remplacement).
- \*Aucune réparation des jeux et boîtes de jeux ne doit être faite par l'adhérent.**

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

L'accueil de la ludothèque est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

---

### **Application du présent règlement**

Toute personne s'inscrivant au service ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement qui lui aura été remis lors de son inscription.

Je soussigné(e), Mme/M. \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de m'y conformer.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'inscrit :